

RÉUNION DU 8 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à dix-huit heures trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, convoqués le premier décembre 2022, se sont réunis en session ordinaire à la Salle des Fêtes, en raison de l'épidémie de Covid19 et par mesure de précaution, sous la présidence de Monsieur André TIHY, Maire.

Etaient présents : Mmes DOINEL, DUHAMEL, DURAND F., FÉVRIER, PILLON, WILLIOT ;
MM. BIHEL, DAVALLAN, INDRE, LEBLANC, LIHRMANN, QUESNEL, TIHY.

Absents excusés : Mme DURAND M. (pouvoir à Mme FÉVRIER) et M. MARIE (pouvoir à M. DAVALLAN)

Secrétaire de séance : M. DAVALLAN.

RÉTROCESSION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT « LES CÔTEAUX DE LA RISLE »

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'au vu des dernières informations reçues des notaire, avocat, huissier et géomètre, il serait risqué de s'engager sur la rétrocession de la voirie du lotissement « les Côteaux de la Risle ».

Le Conseil Municipal décide de mettre le dossier en suspens dans l'attente d'engagements écrits de la part du lotisseur.

TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le montant de la Taxe Additionnelle de Droits de Mutation s'élève à 33 878 €. Cette taxe est issue des ventes immobilières, réalisées par les propriétaires, sur la commune en 2021 (cette taxe a été versée en totalité à la Commune).

PÉRÉQUATION TAXE PROFESSIONNELLE

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le montant de la Péréquation de la Taxe Professionnelle s'élève à 21 301 €.

EXTENSION DES RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ ET D'EAU RUE SAINT-VINCENT

M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'extension des réseaux d'électricité et d'eau (SIEGE et SAEP) des terrains Consorts AUBLÉ, rue Saint Vincent, seront exécutés en 2023.

DÉFENSE INCENDIE – PROGRAMME 2023

M. le Maire prévient le Conseil Municipal que la société Anquetil lui a transmis le devis et le plan de la prochaine défense incendie à installer. Celle-ci est de 120 m³ pour un montant HT de 29 030,00 €.

Cette défense Incendie sera placée en bas de la place de la Mairie afin de couvrir la salle des fêtes et les habitations alentours.

Les dossiers de subventions vont être envoyés avant fin 2022.

M. BIHEL fait le point sur la réception des 3 premières cuves installées.

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL

Lors de la séance du 13 octobre 2022, il a été expliqué que suite à la démission de Mme BEUGNET Sophie, une annonce pour le recrutement d'un agent contractuel serait diffusée sur Panneau Pocket.

Plusieurs candidatures ont été reçues et étudiées. Le dossier de Mme VRANESIC, habitante de la commune, a été retenu. Elle a pris ses fonctions à la salle des fêtes depuis le 1^{er} décembre 2022.

BILAN FINANCIER DU REPAS DES AÎNÉS

Mme DURAND F. expose au Conseil Municipal le bilan financier du repas des aînés 2022.

Mme FÉVRIER et les membres de la Commission indiquent que ce premier repas des aînés à la salle des fêtes depuis l'épidémie de Covid a été très apprécié.

QUESTIONS DIVERSES

- A la demande de Mme WILLIOT et suite à la visite du service voirie de la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle, des travaux sont prévus aux « Mangeants » afin de régler le problème de stagnation d'eau pluviale lors de fortes pluies au niveau de l'abri bus.
- L'éclairage public au « Lotissement des Champs » sera rétabli le 19 décembre 2022.
- M. LIHRMANN informe que toutes les habitations de la commune (sauf une adresse) sont éligibles à la fibre. Il souhaite également que la fibre soit installée à l'école de Glos-sur-Risle. La demande sera faite auprès d'Orange en janvier 2023.
- Les Commissions Travaux et Locations fixeront un rendez-vous avec les locataires des logements communaux afin d'établir un état des travaux divers ou d'amélioration de l'isolation à effectuer.
- Mme DUHAMEL annonce que les mini-jeux d'extérieur ont été livrés et seront installés courant premier trimestre 2023.
- Mme DUHAMEL indique que les démarches administratives pour l'enlèvement de la voiture abandonnée à La Forge ont été effectuées sans aucun retour des propriétaires. L'enlèvement pourrait donc se faire dans les semaines à venir.

- Mme DURAND F. demande que du petit matériel pour la salle des fêtes soit acheté pour compléter l'existant.
- Mme DOINEL propose que soit étudié l'achat groupé de pellets de bois. Un appel d'offre va être lancé auprès de différents fournisseurs afin de connaître :
 - Prix
 - Conditions de livraison
 - Minimum de commande
 - Modalités de règlement

Une note d'information sera distribuée auprès des habitants intéressés.

VŒUX DU MAIRE 2023

La cérémonie des Vœux aura lieu le samedi 7 janvier 2023 à 11 h à la Salle des Fêtes.